



Conseil économique et social

Distr. générale
18 juillet 2023
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Point 18 i) de l'ordre du jour

**Questions relatives à l'économie
et à l'environnement : information géospatiale**

Lettre datée du 15 juin 2023, adressée à la Présidente du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et en référence à la session de 2023 du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, tenue du 1^{er} au 5 mai 2023, au cours de laquelle un nom erroné, tel qu'il figure dans les documents GEGN.2/2023/103/CRP.103 et GEGN.2/2023/91/CRP.91, a été utilisé pour le golfe Persique, je voudrais déclarer ce qui suit :

Les noms géographiques font partie du riche patrimoine des êtres humains, hérité du passé, et leur préservation et leur transmission aux générations futures est un devoir sur lequel beaucoup insistent depuis des années, y compris l'Organisation des Nations Unies. Certains noms géographiques sont ancrés dans l'histoire et figurent dans des cartes, des livres, des carnets de voyage et la correspondance depuis des milliers d'années. Leur authenticité ne fait aucun doute, y compris les noms des océans et des chaînes de montagnes les plus célèbres au monde. Remontant à des milliers d'années, le nom du golfe Persique est clairement, et sans l'ombre d'un doute, unique dans tous les documents et cartes, et dans toutes les langues et écritures. Par conséquent, les experts présents à cette réunion ne sauraient, même pour des raisons non scientifiques, ternir le nom du golfe Persique.

En outre, le document du Secrétariat [ST/CS/SER.A/29/Rev.1](#), daté du 14 mai 1999, concernant la légitimité et l'exactitude des documents relatifs au nom historique du golfe Persique, ainsi que la pratique établie de différents pays et de l'Organisation des Nations Unies au cours du siècle dernier consistant à n'utiliser que ce nom historique, conviennent et soulignent tous que la seule véritable désignation géographique de l'étendue d'eau située entre le plateau iranien et la péninsule arabique est le golfe Persique.

À la lumière de ce qui précède, nous engageons les États Membres à adhérer aux normes et conventions régissant la protection des noms géographiques.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil économique et social, au titre du



point 18 i) de l'ordre du jour, et de le publier sur le site Web officiel du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Amir Saeid **Irvani**
